Zeitschrift: Pionier: Organ der schweizerischen permanenten Schulausstellung in Bern

Herausgeber: Schweizerische Permanente Schulausstellung (Bern)

Band: 12 (1891)

Heft: 12

Artikel: Procès-verbal de la réunion du Comité de la Société suisse pour la propagation des travaux manuels dans les écoles de garçons

Autor: Rudin, S. / Gobat, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-257963

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

davon, die Schulinspektionen abzuschaffen und die Schulausstellungen an ihre Stelle treten zu lassen. Man fasste den Vorsaz, diese Ausstellungen alle drei Jahre zu wiederholen, allein es kam nur noch 1863 eine solche zu stande. Beide Male wurden einigen Lehrern Preise und Ehrendiplome erteilt.

(Schluss folgt.)

Procès-verbal
de
la réunion du Comité de la Société suisse
pour la
propagation des travaux manuels dans les écoles de garçons,

au restaurant Sternwarte, à Berne,

le 28 juin 1891 à 11 heures du matin.

1° Présidence de M. Rudin, de Bâle. Membres présents: MM. Scheurer, Berne; Lüthi, Berne; Gilliéron, Genève; Meylan, Goumoëns-la-Ville; Gobat, Corgémont. M. Zürrer, secrétaire, de Bâle, se faisant excuser, il est remplacé pour la séance d'aujourd'hui par le soussigné.

2° La séance est ouverte par M. Rudin, qui dans quelques paroles bien senties rend hommage à M. Städler, de Saint-Gall, que la mort a enlevé à ses collègues du Comité.

3° Une assemblée générale de la Société suisse des travaux manuels a été convoquée pour le 28 juin, mais quelques membres ont fait opposition, parce que les statuts prévoient que les assemblées générales doivent avoir lieu en même temps que les réunions de la Société pédagogique de la Suisse romande ou du *Schweizerischer Lehrerverein.*

La réunion générale de ce jour a été contremandée dans le *Pionier.* Sur la proposition de M. Lüthi, la prochaine réunion générale aura lieu à la Chaux-de-Fonds en 1892, à l'occasion du Congrès des instituteurs de la Suisse romande.

4° M. Scheurer présente un règlement pour l'examen du certificat d'aptitude à l'enseignement des travaux manuels. Ce règlement est discuté article par article. Une traduction française sera établie par M. Gilliéron et communiqué aux autres membres français du Comité.

5° M. le président présente un rapport verbal sur la marche de la société. Il en a déjà publié une partie dans le *Pionier.* L'apurement des comptes du cours de Bâle a été faite par MM. Lüthi et Scheurer. Ils ont été communiqués au Département fédéral de l'industrie et de l'agriculture.

6° Les comptes de 1889, 1890 et 1891 sont présentés par M. Scheurer.

a) Les recettes de 1889 s'élevent à .	Fr.	1150. 30
Les dépenses de 1889 s'élèvent à .	»	829. 25
Solde actif	Fr.	321. 05
b) Les recettes de 1890 s'élèvent à .	Fr.	829. 99
Les dépenses de 1890 s'élèvent à .	»	757. 33
Solde actif	Fr.	72. 66
c) Les recettes de 1891 s'élèvent à .	Fr.	1611. 42
Les dépenses de 1891 s'élèvent à .	»	489. 79
Solde actif	Fr.	1121. 63

Ces comptes sont approuvés par le Comité. Comme vérificateurs sont nommés MM. Schäppi, conseiller national à Zurich, et Genoud, secrétaire de la Direction de l'intérieur à Fribourg. La passation des comptes est recommandée à l'assemblée générale.

7° Le rapport sur la bibliothèque et les collections est présenté par M. Lüthi. Les achats sont indiqués dans le *Pionier*, organe de la société. Toutes les reliures sont payées. Sur la proposition de M. Rudin, on imprimera le catalogue de la bibliothèque et un résumé de l'inventaire. Cette publication sera adressée à tous les membres avec invitation de profiter des ouvrages intéressants qui sont la propriété de la société.

8° M. Rudin présente un rapport sur le programme du VIIe cours normal à la Chaux-de-Fonds. Ce plan, qui se rapproche de ceux des cours précédents, est approuvé. Tous les modèles à exécuter seront dessinés et lithographiés. Ils seront cédés aux élèves pour le prix de 1 franc par série. M. Magnin a accompagné les modèles de menuiserie de notices indiquant la suite des opérations.

9° Les examinateurs nommés pour diriger les épreuves du certificat d'aptitude à l'enseignement du travail manuel, au cours de la Chaux-de-Fonds, sont MM. Gilliéron, de Genève, Scheurer, de Berne, Hurni, de Berne. Il sera adressé une invitation aux divers départements cantonaux de l'instruction publique de se faire représenter à ces épreuves.

10° M. Gobat donne sa démission de membre du comité. Il espère être remplacé à la prochaine assemblée générale.

M. Rudin, en présence des attaques dont il est l'objet, demande à être déchargé des fonctions de la présidence. A l'unanimité il est décidé de ne pas accepter cette démission et M. Rudin est prié de continuer, comme par le passé, à vouer des forces et ses talents à la question des travaux manuels qu'il a le premier résolue en Suisse.

11° Les directeurs des cours normaux anterieurs recevront un diplôme complet pour l'enseignement des travaux manuels, et les professeurs, un certificat d'aptitude pour les branches qu'ils ont enseignées.

La séance est levée à 2 heures.

Le Président:
S. Rudin.

Le Secrétaire:
H. Gobat.

Druk von Karl Stämpfli & Cie. — Redaktion: *E. Lüthi,* Bern. *S. Rudin,* Basel.